



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

**Pôle 1^{er} degré
Ressources Humaines**

Affaire suivie par :
Alix GONZALEZ-LORCA
Tél : 04 90 27 76 25
Mél : pole.1d84@ac-aix-marseille.fr

49, Rue Thiers
84 000 AVIGNON

Le cumul d'activités

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré de Vaucluse
Référence : bulletin académique spécial n°529 du 25 novembre 2024

La circulaire parue au bulletin académique spécial Aix-Marseille n° 529 du 25 novembre 2024 fixe le cadre réglementaire dans lequel s'organise le cumul d'activités.

Nouveau : pour tous les agents, à l'exception des AED en contrat à durée déterminée (CDD), la demande est dématérialisée à partir du 25 novembre 2024 en cliquant sur le lien suivant : <https://demarches-aix-marseille.colibris.education.gouv.fr/developpement/rh-cumul-d-activite-2024-2025/> Ou depuis ESTEREL – Ressources humaines – Colibris (portail des démarches)